

CONSEIL MUNICIPAL 17 mai 2023

Date de convocation : 10 mai 2023

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19h30

Présents : Maire : Pascal PAVILLARD
Adjoints : Patrick CABAUD, Jérôme NAPPEZ
Conseillers municipaux :
Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Marie-Noëlle PASCAL, Thierry VEGAS

Absents :

Absents excusés: Frédéric NARDIN avec procuration à Jérôme NAPPEZ
Jean-Noël SAINTOT avec procuration à Patrick CABAUD

Secrétaire : Thierry VEGAS

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Thierry VEGAS est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte rendu de la séance du 19 avril 2023.

CARRIERE

Renouvellement des membres de la commission

Monsieur le Maire rappelle

Par délibération 2018-16 en date du 18 juillet 2018, le conseil municipal avait désigné les membres de la commission carrière. Suite aux élections municipales de 2020, il convient à ce jour de renouveler les membres de cette commission :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE les membres ci-après :**

Président : Pascal PAVILLARD - Maire

Membres titulaires : Membres suppléants :

Patrick CABAUD	Frédéric NARDIN
Stéphane DROUVOT	Chantal GIRARDIN
Jérôme NAPPEZ	Marie-Noëlle PASCAL

INAUGURATION Mairie - préparation

L'inauguration de la nouvelle mairie est prévue le samedi 27 mai à 10h30. Environ 100 personnes seront présentes. Un chapiteau sera monté dans la cour. Déroulement de la cérémonie : coupe du ruban, visite des locaux, prise de parole et pot.

Montage du chapiteau le 26 au soir.

Questions – informations diverses

SIVU de la Chauillère : Pour le périscolaire et les maternelles, l'école est neuve mais au niveau du primaire les locaux sont vieillissants et le bâtiment est une passoire thermique. Un projet complet de rénovation est en cours (isolation, fenêtres,.....). Une pré-étude a été faite, il convient d'interroger les communes afin de connaître leur position quant au financement de ces éventuels travaux (579 540€).

Il est prévu :

Prêt classique à taux fixe d'un montant de 200 000€ sur 15 ans

Prêt relais sur 3 ans en attente des retours de subventions : 463 632€

ce qui occasionnerait un surcoût de participation pour la commune de 6 000€/an sur 3 ans (prêt classique + prêt relais) puis 3 000€/an sur 12 ans.

La convention de mise à disposition des locaux par la mairie de Sainte Marie doit être retravaillée.

Un débat s'engage concernant la pérennité de toutes les classes de l'école. Le coût des activités périscolaires se monte environ à 42 000€ à l'année. Le Maire indique qu'il est anormal que le coût demandé aux parents soit le même pour les habitants des communes extérieures, que celle des 6 communes du SIVU.

L'Assemblée donne un avis favorable quant à la réalisation des travaux avec une demande de réflexion à entamer quant à la répartition des dépenses au nombre d'habitants (proposition d'une clé de répartition 1/3 – 2/3 avec le nombre d'élèves). Une liste des dérogations scolaires avec le motif est demandée pour la prochaine rentrée scolaire.

Fleurissement : il a été réalisé, le Maire remercie toutes les personnes qui y ont participé.

Pays de Montbéliard Agglomération : les demandes de subventions déposées ont été accordées pour un montant de 50 000€

Prix de l'eau : une augmentation de la Redevance Investissement Collective qui contribue à l'entretien des réseaux est prévue. Elle passera de 0.15€ à 0.98€ pour les 29 communes historiques de PMA, pour les 43 autres communes elle passera de 1,78€ à 0,98€, échelonnés sur 3 ans.

Jardin rue Echenans et Terrain reçu en donation : le broyage a été réalisé cette semaine.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et Monsieur le 1^{er} Adjoint assure la présidence de l'Assemblée

TRAVAUX

Choix du prestataire travaux rue de la CHAUX

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose,

Jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, le seuil en dessous duquel la procédure de publicité et de mise en concurrence des marchés publics de travaux n'est pas obligatoire est de 100 000 € HT.

Cependant, soucieuse de respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics, la commune a lancé une consultation en octobre 2022 pour une remise des offres fin novembre 2022.

Cette consultation a été effectuée auprès de 3 entreprises à laquelle 2 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal avec 9 Voix Pour et 1 Abstention (Frédéric NARDIN)

-
- **DECIDE d'attribuer le marché à :**
L'Entreprise TP NARDIN, pour un montant de 87 671.25 € HT. Une actualisation du devis sera demandée, si elle devait être trop importante, cette question sera à nouveau soumise au conseil municipal.
 - **AUTORISE le 1^{er} Adjoint, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant**
 - **DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune**

TRAVAUX
Choix du prestataire changement des fenêtres appartement communal

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose :

Pour poursuivre les travaux d'amélioration énergétique du logement communal, il est proposé au conseil de retenir le prestataire pour le changement des fenêtres :

Trois devis ont été adressés en mairie :

Entreprise MARCHAL FERMETURES (avec une variante velux de 1 458.09€) pour un montant HT de 6 966,82€

Entreprise KIEFFER pour un montant HT de 5 280 €

Entreprise NG CHARPENTE (variante velux uniquement) pour un montant HT de 1 093€

Bien que l'entreprise KIEFFER soit la mieux-disante, le conseil municipal fait le choix de retenir l'entreprise MARCHAL FERMETURES car la fabrication du matériel est française.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 Voix Pour et 1 Abstention (Frédéric NARDIN)

- ***DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise MARCHAL FERMETURES (sans la variante velux) pour un montant HT de 6 966,82€,***
- ***DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise NG CHARPENTE (pour la variante velux) pour un montant HT de 1 093€***
- ***AUTORISE le 1^{er} Adjoint, à signer les devis avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document***
- ***DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.***

Séance levée à 22h38

Le Maire,

Le Secrétaire

Pascal PAVILLARD

